

Le point de vue de l'employeur : Réflexions à propos d'un accord ...

Intervention de Gabriel Maissin¹, administrateur-délégué de la FeBISP lors de la journée d'étude organisée en collaboration entre FASS, FCSS et FCSSB « Le non marchand dans tous ses états » du 20 juin 2001.

UN ACCORD TRIPARTITE

Avec les accords du non marchand, nous nous trouvons actuellement dans une période très importante, puisqu'il s'agit de les concrétiser en conventions collectives. A Bruxelles, cet accord concerne l'ensemble des secteurs du non marchand ; c'est un accord tripartite, divers ministres, de nombreux patrons, ainsi que les syndicats ont signé le document. Il stipule que nous, qui avons signé cet accord, nous accorderons une série d'avantages au personnel de tous les secteurs couverts par l'accord, en référence à la Commission paritaire 305.1, à ses barèmes, etc ... Cet accord n'est pas chiffré, il n'est dit nulle part que la COCOF, la Cocom, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale mettent sur la table une somme précise destinée à permettre d'harmoniser les barèmes. Il est seulement dit que les moyens seront trouvés.

La difficulté devant laquelle nous nous trouvons actuellement, c'est que nous ne sommes pas assurés que les moyens existent. Or, une des caractéristiques de la grande majorité des secteurs du non marchand, c'est que nous ne pouvons pas vendre les services que nous rendons. Si c'était le cas, nous pourrions avoir une discussion très simple et très habituelle, à propos de la différence entre nos marges bénéficiaires et le salaire de nos travailleurs. Cette relation n'existe pas dans nos secteurs, c'est une donnée fondamentale. Nos moyens ne proviennent pas de notre activité entrepreneuriale. Nous devons donc nous assurer de l'obtention de moyens par d'autres biais.

Devant cette question, les syndicats nous soutiennent et sont prêts à revendiquer auprès des pouvoirs publics avec nous. Mais il faut d'abord que les pouvoirs publics mettent en place le système qui permet de dégager des moyens, et les pouvoirs publics s'engagent toujours « sous réserve de disposer des moyens nécessaires ». Quand le Ministre de l'Education déclare qu'il n'a pas de moyens pour l'enseignement et qu'il faut attendre le refinancement de la Communauté française, les syndicats sont bien forcés de tenir compte de cette donnée. Or, pour le secteur du non marchand, j'ai parfois l'impression qu'on agit comme si nous pouvions nous-mêmes accélérer le refinancement de nos secteurs. Je veux bien reconnaître que l'on peut faire des arbitrages dans la gestion d'une association, on peut choisir des

¹ Également administrateur de la FESEFA, Fédération des employeurs du secteur de l'éducation permanente et de la formation des adultes en Communauté française et à ce titre administrateur à la CESSOC (Confédération des Employeurs du Secteur socio-culturel et sportif). Le secteur socio-culturel et sportif est reconnu par un arrêté royal qui crée la Commission Paritaire 329, dans laquelle on a inséré tous les secteurs qui n'avaient pas encore de commission paritaire. On y trouve des choses aussi différentes que des ONG comme OXFAM, des Centres sportifs non professionnels, la Médiathèque de Belgique, la Ligue des Familles, Vie Féminine, etc ...

priorités et investir dans les salaires des travailleurs plutôt que dans autre chose. Mais globalement, nos limites sont fixées par les dispositions budgétaires des pouvoirs publics.

Et ce n'est pas seulement le montant des subventions qui pose problème, mais la manière dont les pouvoirs publics assignent leurs subventions. Ils peuvent financer des secteurs comme les nôtres de deux manières : soit par des décrets de type organique assez cadencés, soit par un financement des missions. Là où existent des décrets organiques, comme par exemple dans les AMO, un certain nombre de postes de travail sont subventionnés, avec description du diplôme correspondant, du barème applicable, etc ...

Donc, dans ces structures, si l'on veut engager une personne supplémentaire, il faut trouver des fonds propres. Je pense que dans les secteurs qui sont régis par ce type de décret, les termes de la négociation sont déjà posés. On peut revoir le décret en ajoutant un poste de travail, en attribuant un nouveau barème à une fonction, etc ...

Dans des secteurs comme l'insertion socioprofessionnelle ou l'éducation permanente, nous sommes face à un système de financement des missions. En gros, cela signifie qu'un forfait est alloué pour réaliser une mission définie. Dans ces secteurs, la manière interne d'utiliser les subsides des pouvoirs publics n'a pas été fixée. Certaines associations réalisent leur mission avec plus de travailleurs et moins de frais de fonctionnement, etc ...

Pour ces associations, quand il s'agit d'appliquer des exigences barémiques, on se trouve devant une situation très diversifiée et il faut être certain d'obtenir les fonds nécessaires de la part des pouvoirs publics. Pour l'instant c'est une grosse interrogation pour notre secteur, notamment en ce qui concerne les nombreux ACS que nous employons.

LA POSITION DES ASSOCIATIONS DU NON MARCHAND

En décrivant ces problèmes très concrets que nous rencontrons face aux Accords du non marchand, je voudrais en fait généraliser la question du non marchand et des relations collectives de travail. Beaucoup d'associations nous disent aujourd'hui que nous avons été fous de signer ces accords. Elles ne sont pas en mesure de signer des conventions collectives, parce que si elles les signent, les syndicats les forceront à appliquer immédiatement les accords, alors qu'elles n'en ont pas les moyens. Beaucoup d'associations ont des activités multiples et relèvent de ce fait de plusieurs secteurs, dont certains ne sont pas inclus dans les accords.

C'est ainsi que des projets qui étaient au départ des initiatives de vie associative risquent de devenir des institutions mono-fonctionnelles. On créera une asbl par programme subventionné par un pouvoir précis. On risque donc d'aller vers de moins en moins de souplesse et d'initiatives nouvelles. C'est un élément que nous devons prendre en compte en concertation avec les syndicats, nous devons avoir conscience que l'entrée dans le « moule » des conventions collectives peut avoir ce type de conséquences réductrices.

LE COUT SOCIAL DES ACCORDS

Deuxième élément intéressant à aborder : la question du coût social. Jusqu'à présent, nous étions malmenés, nous travaillions dans de mauvaises conditions, nous étions mal payés et personne ne s'en souciait vraiment. A présent, un effet pervers pourrait survenir, c'est la jalousie. J'ai assisté il y a peu de jours à une réunion où un représentant de nos instances subsidiaires s'étonnait des bonnes conditions que nous allons avoir maintenant, en ce qui concerne l'ancienneté, la réduction du temps de travail en fin de carrière, etc ...

Cela représente une augmentation du coût que le non marchand va représenter dans nos sociétés. Même si les budgets alloués au secteur restent minimes par rapport à d'autres dépenses de l'Etat, ils augmentent cependant considérablement, et symboliquement, cette augmentation est importante. Nous allons commencer à coûter tellement cher que nous allons devoir justifier beaucoup plus notre rôle, notre utilité sociale et les bonnes conditions qui nous seront maintenant faites. C'est donc un défi important à relever pour nos secteurs.

Une dernière réflexion, à propos des relations entre patrons et syndicats. On discute pour l'instant entre patrons et syndicats du secteur. Mais il y a également le niveau inter-professionnel, c'est-à-dire les syndicats pris dans leur ensemble. Nous nous trouvons parfois, là aussi, devant des contradictions très dures à gérer.

La FGTB, par exemple, a remis un avis extrêmement négatif sur le travail effectué en ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie. C'est son droit, mais il y a contradiction entre le fait de dire que ce travail ne vaut rien et le fait de réclamer des moyens pour améliorer le statut des personnes qui accomplissent ce travail. Je pense qu'une des raisons de la lenteur de la mise en application des accords du non marchand est à trouver dans des contradictions de cet ordre. Tout le monde n'est pas convaincu que tous les secteurs du non marchand méritent cette attention et méritent cet effort.

Le combat continue